QUESTIONNAIRE D'ASSURANCES / POLICE DE CHANTIER

GARANTIES SOUHAITÉES

☐ DO ☐ CNR ☐ TRC ☐ RCMO ☐ GFA

I. SOUSCRIPTEUR

1) NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE PRÉCISE :

Nom ou raison sociale	Centre des monuments nationaux				
Adresse	Hotel de Sully - 62 rue Saint Antoine				
Ville	Paris cedex 04	Code Postal	75186	SIREN	1800460130

2) AGISSANT EN QUALITÉ DE :

- ☐ «Promoteur Immobilier» (art. 1831.1 du Code Civil)
- ☐ «Vendeur d'immeubles à construire» (art. 1646.1 du Code Civil)
- ☐ «Vendeur après achèvement» (art. 1792.1 2° du Code Civil)
- ☐ «Mandataire» (art. 1792.1 3° du Code Civil)
- ☐ Particulier faisant construire pour son propre compte ou pour usage locatif
- ☑ Maître d'ouvrage public
- ☐ Maître d'ouvrage délégué (fournir la convention)
- ☐ Autre qualité (à préciser)

3) COORDONNÉES DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET/OU DU PROMOTEUR (SI CE N'EST PAS LE SOUSCRIPTEUR) :

Nom ou raison sociale			
Adresse			
Ville		Code Postal	

II. CONSTRUCTION À ASSURER

Permis de construire N°	cf. AC en annexe		
Délivré le	cf. AC en annexe	par	cf. AC en annexe

1) ADRESSE PRÉCISE

Adresse	Palais du Tau - 2 place du Cardinal Luçon		
Ville	Reims	Code Postal	51100

T. : 01 49 95 09 96
F. : 01 49 95 06 20
www.ascco-international.fr

11 rue de Rochechouart
75009 PARIS
France

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

2) DÉSIGNATION :

- [] Habitat collectif
- [] Industrie
- [] Bureaux
- [] Commerce
- [] Maisons Individuelles
- [x] Divers (à préciser) **Monument**

3) TRAVAUX AVEC INTERVENTION SUR EXISTANTS :

- [x] OUI Si oui, merci de vous reporter à l'Annexe 2
- [] NON

4) COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX ET HONORAIRES TECHNIQUES :

19 724 269,22

- () € HT
- (•) € TTC

5) DESTINATION DE CHACUN DES BÂTIMENTS :

Logements

• Vente en accession	[] OUI →		%*	[] NON
• Vente en bloc	[] OUI →		%*	[] NON
• Usage locatif	[] OUI →		%*	[] NON

Bureaux, tertiaires, activités	[x] OUI →	100	%*	[] NON

() en fonction de la surface développée au titre de chacune des destinations.*

6) CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE BÂTIMENT :

Bâtiment	Nb de logement	Surface au sol	R+	R-

7) DATE D'OUVERTURE DE CHANTIER :

- Date de début des travaux **05/05/2023**
- Date de réception prévisionnelle **16/11/2026**

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

8) ENVIRONNEMENT DU RISQUE :

Conditions hydro-géologiques :

A) Une étude du sol a-t-elle été faite ? (si oui, en joindre les conclusions) ✓ OUI ☐ NON

B) Dans la négative, nature du sol et du sous-sol :

C) Niveau des eaux souterraines : ≈ 76,7 NGF selon G2PRO Fondasol (cf. page 28)

D) Pente du terrain en % : ≈ 1 %

Le chantier comporte des travaux :

• De démolition	✓ OUI	☐ NON
• De battage ou forage de pieux	☐ OUI	✓ NON
• De puits, galeries, injections	✓ OUI	☐ NON
• De parois moulées dans le sol	✓ OUI	☐ NON
• De cuvelage	✓ OUI	☐ NON
• De transformation d'ouvrages existants	✓ OUI	☐ NON
• De reprise en sous-œuvre	☐ OUI	✓ NON
• D'assèchement et pompage	☐ OUI	✓ NON
• De dérivation de cours d'eau	☐ OUI	✓ NON
• De battage, arrachage de palplanches	☐ OUI	✓ NON

En cas de réponse affirmative à une ou plusieurs de ces questions, joindre une note d'information et un plan de détail si ces renseignements ne figurent pas dans les pièces contractuelles.

Matériaux, matériels et équipements non traditionnels à incorporer à l'ouvrage :

☐ OUI ✓ NON

Si oui, préciser la nature de ceux-ci et la référence de l'avis technique (CSTB)

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

III. LES CONSTRUCTEURS PARTICIPANT À L'OPERATION

1) MAÎTRE D'ŒUVRE (ARCHITECTES, MAÎTRES D'ŒUVRE ET BET)

(A) conception (B) execution, Préciser la mission pour les BET

Nom et Prénom	Adresse	Mission	Honoraires HT Prévus
Marie-Suzanne de PONTHAUD	59, rue de l'Ancienne mairie 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	MOE ACMH	cf. tableau en annexe
INGEO	1 Rue CASSINI 62575 BLENDECQUES	Etude struct	cf. tableau en annexe
FONDASOL	54 Rue DE LA FONTAINE - ZAE DE LA FONTAINE 77240 CESSON	Géotechniqu	cf. tableau en annexe

2) CONTRÔLEUR TECHNIQUE

Un contrôleur technique intervient-il sur l'opération ? ✓ OUI NON

si oui, préciser son identité :

DEKRA INDUSTRIAL
19 Rue STUART MILL - PA LIMOGES SUD ORANGE - BP 308
87008 LIMOGES CEDEX

Le type de sa mission : **LP - LE - SEI - Hand - F - GTB - ELEVIEMO - EQTM009 - VDIM001 - VDIM002**

(Joindre une copie de la convention et le rapport préliminaire)

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

3) ENTREPRISES

3.1 Entreprise générale

Nom ou raison sociale

Adresse

Ville

Code Postal

3.2 Lots séparés ou groupement momentané d'entreprises :

Lot	Nom	Montant HT du Lot
Phase 0, Lot 1 Installations de chantier	Altempo	cf. tableau en annexe
Phase 0, Lot 3 Curage, protections, reprises structurelles	H. Chevalier	cf. tableau en annexe
Phase 1, Lot 7 Electricité	Sotrelec	cf. tableau en annexe
Phase 1, Lot 8 CVC, plomberie	Delta Instal	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 1 Curage, démolition, gros-oeuvre, maçonnerie, VRD	H. Chevalier	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 2 Revêtements de sol en pierre, pierre de taille, enduits à la chaux	H. Chevalier	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 3 Serrurerie, métallerie	SII	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 4 Menuiseries intérieures, parquet	Art et technique du bois	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 5 Plâtrerie, cloisons, doublages, faux-plafonds	Agnesina	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 7 Peinture	Lagarde et Meregnani	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 8 Electricité	Infralec	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 9 CVC, plomberie	EITP puis Delta Instal	cf. tableau en annexe
Phase 2, Lot 10 Carrelage, faïence	Lagarde et Meregnani	cf. tableau en annexe
+ Voir tableau en annexe		

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

IV. MAITRE D'OUVRAGE PARTICIPANT A LA CONSTRUCTION

Assume-t-il au lieu et place d'un locateur d'ouvrage:

- La mission complète ou partielle de conception ☐ OUI ☑ NON
- La mission complète ou partielle de direction, surveillance de chantier ☐ OUI ☑ NON
- L'exécution (en tout ou partie) des travaux ? ☐ OUI ☑ NON

Si oui, lesquels ?

V. PIECES A JOINDRE

- ☑ Arrêté du Permis de Construire et ses modificatifs éventuels,
- ☐ Cerfa de la Déclaration d'Ouverture de Chantier,
- ☑ Devis descriptif des travaux (CCTP),
- ☑ Plans (Situation, masse, coupes, niveaux),
- ☑ Rapport d'étude de sol,
- ☑ Rapport Initial de Contrôle Technique,
- ☑ Convention(s) de maitrise d'œuvre,
- ☑ Convention de contrôle technique,
- ☑ Planning des travaux,
- ☐ Attestations d'assurance de responsabilité décennale des intervenants désignés,

Fait à Le

Signature du Souscripteur

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

ANNEXE 1

DÉFINITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TECHNIQUE COURANTE

Par travaux de technique courante, il faut entendre les travaux de construction répondant aux caractéristiques suivantes :

- Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P(1), ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P(2),

- Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P(3),

 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,

 - d'un Pass' innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

ANNEXE 2

TRAVAUX NEUFS SUR EXISTANTS

1) LA NATURE DES TRAVAUX NEUFS REALISES SUR L'EXISTANT

1.1 TRAVAUX D'EXTENSION D'UN BATIMENT EXISTANT ☐ OUI ☑ NON

Dans l'affirmative, indiquer :

- ☐ **Bâtiment construit en mitoyenneté d'un existant et prenant appui sur l'ouvrage existant**
- ☐ **Simples ouvertures piétonnes et galeries techniques réalisées sur l'existant (à l'exclusion de tous autres travaux sur l'existant)**
- ☐ **Surélévation des existants**
- ☐ **Création de sous sols sous les existants**

1.2 TRAVAUX DE MODIFICATION D'UN BATIMENT EXISTANT ☑ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, indiquer si les travaux :

› Modifient

- ☑ **Les structures porteuses horizontales ou verticales des existants**
- ☐ **Les efforts supportés par les structures**

› Comportent

- ☐ **Renforcement des fondations existantes**
- ☐ **Reprise en sous-œuvre de fondations**
- ☐ **Création de nouveaux points de fondations pour les structures porteuses existantes**
- ☐ **Suppression d'éléments porteurs existants (poteaux, murs intérieurs, façades, pignons ...)**

1.3 TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'EXISTANT ☑ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, indiquer l'objet des travaux :

- ☑ **Façades (ravalement isolation thermique extérieure ...)**
- ☑ **Couverture / étanchéité**
- ☑ **Aménagements intérieurs**
- ☐ **Autres (à préciser)**

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

1.3 TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'EXISTANT (Suite)

Les procédés et/ou travaux sont de technique courante (1) ✓ OUI NON

(1) En cas de réponse négative, joindre obligatoirement l'attestation R.C. Décennale de l'entreprise, émanant de sa Société d'Assurances, apportant la preuve qu'elle est bien assurée spécifiquement pour les travaux de l'opération avec le procédé utilisé.
Idem pour les maîtres d'oeuvre dans le cadre de leurs missions.

2) LES EXISTANTS

- **Année de construction des existants sur lesquels sont exécutés les travaux neufs** Avant 1950
- **Montant de la garantie demandée** (*) **sur existants divisibles** Euros
- **Montant de la garantie demandée** (*) **sur existants indivisibles** Euros

() Appréciation du risque potentiel du montant des dommages pouvant être causés à l'existant, pendant la période décennale, du fait des travaux neufs.*

(JOINDRE LE RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT ET L'AVIS DU CONTROLE TECHNIQUE AU TITRE DE SA MISSION *LE*)

SAS au capital de 68 750 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 321 164 956 (Code NAF : 6622 Z). Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier en opérations d'assurance sous le n° 07 000 745 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances. Soumise au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation : par courrier ou par mail reclamation@ascco-international.fr. Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou www.mediation-assurances.org. Délégué à la Protection des Données personnelles : par courrier ou par mail dpd@ascco-international.fr. Membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).